

Henner Obsèques



Chaque jour à vos côtés

LES OBSÈQUES, UNE PRÉOCCUPATION

Lorsque survient le décès d'un proche, la famille doit se charger de nombreuses formalités (financement, organisation des funérailles...). Elle doit aussi répondre aux questions concernant les obsèques (cérémonie, inhumation, crémation etc.) et faire face à des démarches complexes, parfois sources de désaccords.

C'est pourquoi certains font le choix de prévoir eux-mêmes le financement et l'organisation de leurs obsèques pour faciliter la gestion des formalités à leur entourage. Certains souhaitent aussi une cérémonie qui leur ressemble.

Dans ce cas, Henner est là pour les accompagner.

Un coût important

Le coût moyen des funérailles en France est estimé à 4500 €. Il varie selon plusieurs facteurs, notamment le mode d'obsèques envisagé (crémation ou inhumation) et la région dans laquelle la personne souhaite les organiser (en province ou en région parisienne).

CRÉM/

INHUN

ATION 4600 €* 3800 €*	u inhumation) ans laquelle ouhaite (en province parisienne).	RÉGION PARISIENNE	HORS RÉGION PARISIENNE
	ATION	4600€*	3800€*
MATION 5 000 €* 4 300 €*	MATION	5 000 €*	4300€*

Faites le choix d'une assurance obsèques qui accompagne vos proches, les allège d'une charge financière conséquente et transmet vos volontés essentielles**.

^{**}Transmission des volontés essentielles à vos proches et/ou aux Pompes Funèbres

^{*} Montant donné à titre indicatif et calculé en moyenne par la gestion Henner

HENNER OBSÈQUES,

UNE ASSURANCE OBSÈQUES FLEXIBLE POUR ACCOMPAGNER VOS PROCHES ET LES SOULAGER FINANCIÈREMENT

Protéger votre famille de la charge financière

Vous choisissez le capital souhaité pour prendre en charge tout ou partie de vos frais d'obsèques: entre 1000 et 10000 euros par tranches de 500 euros. Le reliquat éventuel de ce capital, après financement de vos obsèques, sera versé à la personne de votre choix.



Le plus

Vous êtes couvert partout dans le monde (même si le décès intervient lors d'un déplacement professionnel ou personnel):

- Organisation et prise en charge du rapatriement
- Prise en charge des titres de transport aller/retour pour qu'un proche puisse se rendre auprès de votre enfant de moins de 16 ans.

Faciliter les démarches et accompagner vos proches

Vous souhaitez être guidé et faire bénéficier votre famille d'un accompagnement complet, Henner Obsèques est là à chaque étape.

Henner vous conseille, vous et vos proches, sur les formalités administratives et répond à toutes vos questions :

AVANT LE DÉCÈS

- Droits et libertés
- Nature des obsèques
- Don du corps ou d'organes
- Types de concessions
- Droits de succession

APRÈS LE DÉCÈS

Henner guide vos proches pour accomplir les démarches administratives à effectuer dans les 7 jours, 30 jours et 6 mois suivant le decès et propose une assistance psychologique.

AU MOMENT DU DÉCÈS

Formalités à suivre

Par exemple :

Claire souhaite disperser les cendres de son père dans la mer. Que doit-elle faire? Nous lui conseillons de se rapprocher d'une part de la préfecture pour connaître la réglementation maritime, et d'autre part de la commune de rattachement du port de mouillage pour la déclaration relative à la dispersion des cendres.



Quelle que soit l'entreprise de Pompes Funèbres, vos proches n'auront pas à avancer de frais grâce au tiers payant (à moins que le capital garanti soit insuffisant pour couvrir l'intégralité des frais d'obsèques).

HENNER S'ENGAGE

LIBERTÉ

- Vous choisissez le montant du capital.
- Vous désignez le bénéficiaire du capital restant, après le paiement des frais d'obsèques.
- Vous choisissez la périodicité et la durée de versement de vos cotisations.
- Vos proches auront la liberté de se tourner vers l'entreprise de Pompes Funèbres de leur choix.

SIMPLICITÉ

- La souscription se fait sans questionnaire ni visite médicale.
- Vous pouvez augmenter tous les 3 ans le capital que vous aurez choisi initialement.

SÉRÉNITÉ

- Vous avez la garantie que vos proches soient écoutés, conseillés et accompagnés à tout moment grâce à une équipe spécialement formée (et non un plateau téléphonique).
- Vous pouvez laisser vos volontés essentielles qui seront transmises à vos proches et aux Pompes Funèbres.

SÉCURITÉ

- Vous êtes protégé(e) dès la souscription en cas d'accident.
- En cas de décès par accident : délai de carence de 1 an
- Vous bénéficiez d'une assistance rapatriement vers le lieu d'inhumation en France, quel que soit l'endroit de votre décès (s'il a lieu à plus de 50 km du domicile).
- Henner s'assure que le capital serve priotairement au paiement des obsèques.

VOS AVANTAGES INCLUS

Dès la souscription et tout au long de votre contrat, vous bénéficiez des services suivants :



Prise en charge de votre retour anticipé en cas de décès d'un proche.



Frais de justice et caution pénale à l'étranger :

en cas d'accident, de vol, de dommage et de tout préjudice subi au cours de votre voyage, prise en charge des honoraires d'avocat (1000 € max) et avance de la caution pénale.



Informations médicales:

une information médicale pour un déplacement à l'étranger (attitudes préventives, vaccinations, choix d'établissement hospitalier...)

VOUS EN ATTENDEZ +?

VOUS POUVEZ COMPLÉTER VOTRE OFFRE AVEC 1 OPTION

Enregistrer vos volontés essentielles

Vous pouvez **enregistrer et mettre à jour gratuitement vos volontés essentielles** (type de cérémonie, destination du corps ou des cendres). Elles seront transmises à votre entourage et/ou aux Pompes Funèbres.



Questions / FAQ

Comment choisir mon niveau de capital?

Déterminer le bon montant dépend de plusieurs facteurs : la nature des obsèques, votre volonté de couvrir tout ou partie des frais ou encore votre souhait de transmettre un capital complémentaire à vos bénéficiaires. Vous pouvez aussi augmenter le montant de votre capital tous les 3 ans.

Une assurance obsèques ne fait-elle pas doublon avec une assurance vie ?

Une assurance vie est un contrat d'épargne dont le but est de transmettre un capital à un bénéficiaire qui est libre d'utiliser la somme versée comme il le souhaite.

Une assurance obsèques garantit que le capital souscrit sera bien utilisé au paiement des obsèques, en fournissant des services complémentaires aux proches.

UNE GRANDE SOUPLESSE POUR VOS COTISATIONS



Vous choisissez la durée de paiement de vos cotisations* :

Temporaires:

cotisations étalées sur 5, 10 ou 20 ans

Viagères:

cotisations prélevées pendant toute la durée de votre contrat



Prévoir à deux c'est mieux!

- 10% à vie

sur chaque contrat pour une adhésion simultanée en couple (hors option)



Vous choisissez également la périodicité des versements :

mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel

Sans frais supplémentaire

Quelle que soit votre préférence, vous êtes assuré à vie.



Le saviez-vous?

Le montant de votre cotisation dépend de l'âge que vous avez lors de votre adhésion : plus vous souscrivez tôt, plus votre cotisation est faible.

Par exemple, pour un capital de 1500 € en prime viagère :







Le plus

Une fois le montant de votre cotisation défini, celui-ci n'évolue pas en fonction de votre âge.

LA GARANTIE OBSÈQUES, UNE ASSOCIATION LOI 1901 PAS COMME LES AUTRES



AVANTAGES

L'adhérent bénéficie du tiers payant, ses proches n'ont pas à avancer ses frais d'obsèques. S'il n'y a pas de tiers payant, les proches seront remboursés sous 4 jours.

Henner possède un large réseau de sociétés de pompes funèbres partenaires qui proposent des avantages tarifaires, un accueil privilégié...



PROTECTION

Conseil en toute objectivité sur les devis et défense des droits de l'adhérent.





SOUTIEN AUX FAMILLES

Information et conseil pour les proches de l'adhérent sur les formalités et les démarches lors du décès et après les obsèques.



CONSEIL

30 conseillers formés aux spécificités des obsèques et 240 gestionnaires en soutien.



EXPERTISE

10 000 dossiers traités chaque année.



Contact

Département La Garantie Obsèques (CRC)

6 rue des Techniques 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél: 03 28 76 20 15 Mail: CRC.GO@henner.fr



Avec Henner+, mettez votre santé dans votre poche!









La Garantie Obsèques, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – 14 Bd du Général Leclerc 92200 Neuilly sur Seine - Services Administratifs - 14 Bd du Général Leclerc 92200 Neuilly sur Seine - Services Administratifs – 14 bd du Général Leclerc 92200 Neuilly-sur-Seine



Allianz Vie, S.A. au capital de 643 054 425 € 340 234 962 RCS Nanterre – Entreprise régie par le Code des Assurances – Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex



IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 122 000 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632, soumise au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.



henner.com

*Here to care : Répondre présent à chaque moment

Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur www.henner.com

Document commercial à caractère non contractuel. H8546 - 10/2024 - Credit: © Gettylmages